

Image not found or type unknown



sms recevable ou pas auprès des tribunaux

Par **olgida**, le **22/02/2012** à **16:14**

bonjour

je suis propriétaire d un meublé, mon locataire, n'a pas payé le dernier loyer, m'a pourri l appartement que je voulais mettre en vente après son départ, bref maintenant impossible. j entame donc une procédure contre lui. Ma question porte surtout sur le fais des SMS il m'a dabord annoncé son départ par sms mais j'ai malencontreusement effacée celui-ci avec d autres messages!!! puis il m'a envoyé par courrier son préavis 24 jours plus tard.

j'ai juste une trace d'avoir reçu ce message tel jour a tel heure mais plus de contenu!!!!

est ce que cela pourra être recevable???